

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022/98 à N° 2022/121

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Madame Delphine BLAS, première Adjointe au Maire de la Commune Associée de Lomme, en l'absence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt cinq novembre deux mille vingt et deux, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - Mme Valéria GRASELLI - M. Philippe LEMIERE - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Roger LAURENT - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Joffrey LEROY, Conseillers Communaux.

Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Monsieur Delphine BLAS
Monsieur Roger LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI
Monsieur Joffrey LEROY a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 5 décembre 2022

DELIBERATION

2022/110 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2023.

La Ville réaffirme sa volonté d'offrir aux Lommois des équipements et des services publics communaux de proximité nombreux et de qualité.

Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre la démarche de mise en adéquation des tarifs avec la qualité des services offerts, permettant de prendre en considération les investissements effectués par la Ville. Toutefois, la Ville reste particulièrement attentive au fait de mener une tarification adaptée afin que ces services soient accessibles à tous.

Il est proposé d'actualiser les tarifs des services municipaux et de les rendre applicables au 1^{er} janvier 2023, sauf si la rubrique tarifaire figurant dans le recueil mentionne une autre date ultérieure d'application.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** les tarifs des services municipaux, à compter des dates mentionnées dans le recueil tarifaire pour chaque rubrique tarifaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le : 12 DEC. 2022



Pour le Maire empêché,
La première Adjointe

Delphine BLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Lomme

Restauration scolaire - Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022.

Tarifs restauration : Une augmentation de 1,5% est appliquée aux tarifs antérieurs, sauf sur les catégories de 1 à 4 (repas à 1 € maximum).
Tarifs fréquentation exceptionnelle : majoration de 50 %

Catégories		Tarif rentrée scolaire 2021 en €	Tarif rentrée scolaire 2022 en €	Tarif rentrée scolaire 2021 fréquentation exceptionnelle	Tarif rentrée scolaire 2022
Lillois, Lommeis et Hellemmois					
Catégorie	Quotient familial				
1	0 à 404	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €
2	405 à 444	0,63 €	0,63 €	0,94 €	0,95 €
3	445 à 484	0,75 €	0,75 €	1,11 €	1,13 €
4	485 à 524	1,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €
5	525 à 569	1,21 €	1,23 €	1,82 €	1,85 €
6	570 à 629	1,45 €	1,47 €	2,18 €	2,21 €
7	630 à 709	1,67 €	1,70 €	2,50 €	2,55 €
8	710 à 809	1,89 €	1,92 €	2,83 €	2,88 €
9	810 à 929	2,24 €	2,27 €	3,35 €	3,41 €
10	930 à 1249	2,61 €	2,65 €	3,92 €	3,98 €
11	1250 à 1499	2,87 €	2,91 €	4,31 €	4,37 €
12	1500 à 1999	3,14 €	3,19 €	4,71 €	4,79 €
13	2000 à 2499	3,67 €	3,73 €	5,49 €	5,60 €
14	2500 à 2999	4,20 €	4,26 €	6,30 €	6,39 €
15	3000 et +	4,75 €	4,82 €	7,11 €	7,23 €
16	Extérieurs	5,68 €	5,77 €	8,51 €	8,66 €
	Tarif adulte	4,14 €	4,20 €	6,21 €	6,30 €

PARTICIPATION DES FAMILLES APPORTANT LE REPAS (Projet d'Accueil Individualisé)

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI : accueil en restauration scolaire uniquement, d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaires), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non consommation du repas collectif. Une partie du coût du fonctionnement de la prestation, (dont l'encadrement, les frais de structure, etc...) est cependant facturé.

Une augmentation de 1,5% est appliquée aux tarifs antérieurs, sauf sur les catégories de 1 à 4.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Catégories		Tarif rentrée septembre 2021	Tarif rentrée septembre 2022	Tarif rentrée scolaire 2021 fréquentation exceptionnelle	Tarif rentrée scolaire 2022 NON RESERVE										
Lillois, Lommois et Hellemmois															
	000-404	0,30 €	0,30 €	0,45 €	0,45 €										
	405-444	0,38 €	0,38 €	0,57 €	0,57 €										
	445-484	0,45 €	0,45 €	0,68 €	0,68 €										
	485-524	0,60 €	0,60 €	0,90 €	0,90 €										
	525-569	0,73 €	0,74 €	1,09 €	1,11 €										
	570-629	0,87 €	0,88 €	1,31 €	1,32 €										
	630-709	1,00 €	1,02 €	1,50 €	1,53 €										
	710-809	1,13 €	1,15 €	1,70 €	1,73 €										
	810-929	1,34 €	1,36 €	2,02 €	2,04 €										
	930-1249	1,57 €	1,59 €	2,35 €	2,39 €										
	1250-1499	1,72 €	1,75 €	2,58 €	2,62 €										
	1500-1999	1,88 €	1,91 €	2,83 €	2,87 €										
	2000-2499	2,20 €	2,24 €	3,30 €	3,36 €										
	2500-2999	2,52 €	2,56 €	3,78 €	3,83 €										
	3000 et +	2,85 €	2,89 €	4,28 €	4,34 €										
	extérieurs	3,41 €	3,46 €	5,11 €	5,19 €										

Garderies éducatives et accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) – Homme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022.

Une augmentation de 1,5% est appliquée aux tarifs (catégories 1 à 7 inchangées vu les critères CAF du Léa)

Catégorie	Quotient familial	Garderies éducatives du matin	Garderies éducatives du soir	Garderies éducatives du mercredi soir ou des matins et soir des vacances
Pour Lillois Lommois Hellemmois				
1	0 à 404	0,38 €	0,58 €	0,25 €
2	405 à 444	0,68 €	1,05 €	0,45 €
3	445 à 484	0,68 €	1,05 €	0,45 €
4	485 à 524	0,68 €	1,05 €	0,45 €
5	525 à 569	0,90 €	1,40 €	0,60 €
6	570 à 629	0,90 €	1,40 €	0,60 €
7	630 à 709	0,90 €	1,40 €	0,60 €
8	710 à 809	1,08 €	1,67 €	0,72 €
9	810 à 929	1,13 €	1,75 €	0,75 €
10	930 à 1249	1,25 €	1,94 €	0,83 €
11	1250 à 1499	1,28 €	1,99 €	0,85 €
12	1500 à 1999	1,31 €	2,03 €	0,87 €
13	2000 à 2499	1,32 €	2,06 €	0,88 €
14	2500 à 2999	1,35 €	2,10 €	0,90 €
15	3000 et +	1,37 €	2,13 €	0,91 €
16	Extérieurs	2,04 €	3,18 €	1,36 €

Catégorie	Quotient familial	A.L.S.H demi-journée avec repas	A.L.S.H mercredi (demi-journée avec repas) non réservé fréquentation exceptionnelle	A.L.S.H journée avec repas
Pour Lillois Lommois Hellemois				
1	0 à 404	1,25 €	1,88 €	2,00 €
2	405 à 444	1,44 €	2,16 €	2,25 €
3	445 à 484	1,64 €	2,46 €	2,54 €
4	485 à 524	1,97 €	2,96 €	2,95 €
5	525 à 569	2,36 €	3,53 €	3,48 €
6	570 à 629	2,63 €	3,94 €	3,78 €
7	630 à 709	2,89 €	4,33 €	4,08 €
8	710 à 809	3,14 €	4,71 €	4,36 €
9	810 à 929	3,52 €	5,28 €	4,77 €
10	930 à 1249	4,13 €	6,20 €	5,61 €
11	1250 à 1499	4,55 €	6,83 €	6,20 €
12	1500 à 1999	4,98 €	7,46 €	6,76 €
13	2000 à 2499	5,80 €	8,70 €	7,87 €
14	2500 à 2999	6,64 €	9,95 €	9,01 €
15	3000 et +	7,49 €	11,23 €	10,16 €
16	Extérieurs	10,74 €	16,12 €	15,72 €

Classes de découverte - Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022.

Une augmentation de 1,5% est appliquée aux tarifs antérieurs.

CLASSES DE DECOUVERTE (Tarifs par séjour)	Tarif année scolaire 2021 - 2022 en €	Tarif année scolaire 2022 - 2023 en €
Ecoles publiques maternelles - Lommois *	52,92	53,71
Ecoles publiques maternelles - Extérieurs	141,40	143,52
Ecoles publiques primaires - Lommois *	109,84	111,49
Ecoles publiques primaires - Extérieurs	318,50	323,28

* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes

Cours municipaux de musique et danse - Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022.

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE		Tarif 1er sept 2021	Tarif 1er sept 2022
ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre			
cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale ou département jazz			
ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
Catégorie	Quotient familial	En €	En €
1	0 à 404	13,75	13,75
2	405 à 444	17,30	17,30
3	445 à 484	20,95	20,95
4	485 à 524	21,15	21,15
5	525 à 569	23,55	23,55
6	570 à 629	24,20	24,20
7	630 à 709	25,10	25,10
8	710 à 809	27,65	27,65
9	810 à 929	28,65	28,65
10	930 à 1249	32,60	32,60
11	1250 à 1499	33,60	33,60
12	1500 à 1999	34,35	34,35
13	2000 à 2499	35,20	35,20
14	2500 à 2999	35,85	35,85
15	3000 et +	36,55	36,55
Extérieurs dans une commune conventionnée			
Extérieurs	0 à 569	71,70	72,20
	570 à 929	113,65	113,65
	930 et +	227,10	227,10
		340,70	340,70
COURS DE SOLFÈGE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
		5,35	5,35
Extérieurs dans une commune conventionnée			
		10,80	10,80
Extérieurs			
		56,85	56,85

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE		Tarif 1er sept 2021	Tarif 1er sept 2022
REDEVANCE INSTRUMENT - par an		en €	en €
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
Catégorie	Quotient familial		
1	0 à 404	18,35	18,35
2	405 à 444	24,20	24,20
3	445 à 484	26,55	26,55
4	485 à 524	28,65	28,65
5	525 à 569	31,00	31,00
6	570 à 629	34,50	34,50
7	630 à 709	38,10	38,10
8	710 à 809	40,70	40,70
9	810 à 929	44,70	44,70
10	930 à 1249	51,00	51,00
11	1250 à 1499	52,10	52,10
12	1500 à 1999	53,30	53,30
13	2000 à 2499	54,40	54,40
14	2500 à 2999	54,60	54,60
15	3000 et +	56,85	56,85
<p>Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même pour les enfants qui participent aux associations musicales locales</p>			
CLASSES D'EVEIL - par trimestre			
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35	5,35
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit par ailleurs à l'école municipale de musique et de danse		5,35	5,35
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35	5,35
ATELIERS - par trimestre			
Réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,35	5,35

Cours de coupe et couture – Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022.

COURS DE COUPE ET COUTURE	Tarif au 1 ^{er} sept 2021 en €	Tarif au 1 ^{er} sept 2022 en €
COURS - ATELIERS - CLUB DES COUSETTES		
PAR TRIMESTRE		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes -		
Ateliers de 2 h	11,15	11,15
Cours ou ateliers de 3 h	16,65	16,65
Extérieurs dans une commune conventionnée		
Ateliers de 2 h	21,85	21,85
Cours ou ateliers de 3 h	32,90	32,90
Extérieurs		
Ateliers de 2 h	50,35	50,35
Cours ou ateliers de 3 h	74,75	74,75
ATELIER CRÉATIF OU STAGE		
PAR SEANCE		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,60	5,60
Extérieurs dans une commune conventionnée	6,65	6,65
Extérieurs	7,85	7,85

Cours de théâtre - Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022.

COURS DE THEATRE	Tarif au 1er sept 2021 en €	Tarif au 1er sept 2022 en €
Ateliers de théâtre pour adultes - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	28,35	28,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	112,90	112,90
Cours de théâtre (13 à 17 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	28,35	28,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	112,90	112,90
Classe d'éveil au théâtre (8 - 12 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,35	5,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	21,40	21,40

Evénements culturels et d'animation - Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2022.

OFFRES	Tarif plein 2021	Tarif plein 2022	Tarif réduit 2021	Tarif réduit 2022	Tarif "crédit loisirs" 2021	Tarif « crédit loisirs » 2022
ARTS VIVANTS						
Spectacles ou concerts uniques						
Répétitions publiques, spectacles amateurs, "workin progress"						
Contes, lectures, conférences	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Projections et conférence avec intervenants de renommée nationale ou internationale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cinéclub - Tarif unique	3,15	3,15	2,05	2,05	1,00	1,00
	2,15	2,15				
Petits concerts, cabarets, "labo", show case	5,20	5,20	3,15	3,15	2,15	2,15
Artistes de renommée internationale	16,50	16,50	12,30	12,30	11,30	11,30
Artistes de renommée nationale	9,30	9,30	5,20	5,20	4,20	4,20
Artistes de renommée régionale	7,20	7,20	4,10	4,10	3,20	3,20
Tarif unique Dernière minute sur place 1/2h avant le spectacle	3,10	3,10				
Jeune Public						
Séances scolaires petites formes						
Séances scolaires grandes formes						
Spectacles jeune public petites formes	3,20	3,20	2,10	2,10	1,10	1,10
Spectacles jeune public grandes formes	5,20	5,20	3,20	3,20	2,20	2,20
Spectacles jeune public "mercredi j'emène mes parents"	3,20	3,20	2,10	2,10	1,10	1,10
Festivals, Soirées composées						
Soirées festival, pluridisciplinaires régionales	10,30	10,30	6,20	6,20	5,20	5,20
Soirées festival, pluridisciplinaires nationales	12,30	12,30	7,20	7,20	6,20	6,20
Soirées festival avec programmation internationale	14,40	14,40	8,30	8,30	7,20	7,20
Evénements exceptionnels avec programmation internationale	14,40	14,40	8,30	8,30	7,20	7,20

OFFRES	Tarif plein 2021	Tarif plein 2022	Tarif réduit 2021	Tarif réduit 2022	Tarif "crédit loisirs" 2021	Tarif « crédit loisirs » 2022
ARTS VISUELS						
Principales expositions						
Exposition d'artistes de grande renommée internationale	5,15	5,15	3,15	3,15	2,15	2,15
Expositions exceptionnelles, installations spécifiques	7,20	7,20	5,15	5,15	4,15	4,15
Tarif unique "exceptionnel"	5,15	5,15	5,15	5,15		
STAGES ET ATELIERS (par personne)						
Peits modules						
Stages de sensibilisation, action spécifique						
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			3,15€/jr	3,15€/jr	2,15€/jr	2,15€/jr
Professionnels / Individuels	7,20€/jr	7,20€/jr	5,15€/jr	5,15€/jr	3,15€/jr	3,15€/jr
Grands modules (stages internationaux)						
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier			8,20€/jr	8,20€/jr	5,15€/jr	5,15€/jr
Professionnels			30,80€/jr	30,80€/jr	20,50€/jr	20,50€/jr
Individuels	51,30€/jr	51,30€/jr	30,80€/jr	30,80€/jr	20,50€/jr	20,50€/jr
VENTE DE BOISSONS						
Boissons sans alcool de catégorie 1 (1)	1,00 €	1,00€				
Boissons fermentées non distillées de catégorie 2 (2)	2,00 €	2,00€				

Le tarif "réduit" s'applique aux titulaires de la carte "pass'sénior", aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle (ex. RMI), étudiants et intermittents.

Le tarif "crédit loisirs" s'applique aux bénéficiaires du dispositif "crédit loisirs".

La gratuité est accordée sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées aux groupes scolaires, aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lomme, Lille et Hellemmes.

Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.

(1) Boissons de catégorie 1 : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...

(2) Boissons de catégorie 2 : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 et 3 degrés d'alcool.

Visites de la ferme éducative – Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022 - Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022.

TYPE DE STRUCTURE	DURÉE DE VISITE	TRANCHE DE VISITEURS	TARIF 2021	TARIF 2022
Etablissement scolaire	½ journée	1 classe	2,10 € par enfant	2,10 € par enfant
Etablissement scolaire	1 journée	1 classe	3,60 € par enfant.	3,60 € par enfant
Autre structure que scolaire (5 visiteurs minimum)	½ journée	Entre 5 et 10 visiteurs (hors accompagnateur)	5,10 € par visiteur	5,10 € par visiteur
Autre structure que scolaire (20 visiteurs maximum)	½ journée	Entre 11 et 20 visiteurs (hors accompagnateur)	3,60 € par visiteur	3,60 € par visiteur

Par souci de préserver un nombre conséquent d'animations pour les Lommois, Lillois et Hellemmois, il est proposé de limiter le nombre annuel de créneaux alloués pour les extérieurs, soit :

- 15 visites à la ½ journée pour les établissements scolaires ;
- 5 visites à la journée pour les établissements scolaires ;
- 20 visites à la ½ journée pour les structures hors établissement scolaires.

Les 1/2 journées seront consacrées au programme « découverte sensorielle », sans repas pris sur place.

Les journées seront constituées par une visite, le matin, et des ateliers, l'après-midi; avec possibilité de repas pris sur place amenés par les visiteurs; la ferme éducative mettant à disposition la salle d'animation.

Cimetières et columbariums – Lomme

Délibération n°XX du 09 décembre 2022

TARIFS applicables au 1er janvier 2023

CIMETIERES	Tarifs 2022 en €	Tarif 2023 en €
CONCESSIONS - au m²		
15 ans	66,60	66,60
30 ans	132,60	132,60
50 ans	267,30	267,30
SUPERPOSITIONS - au m²		
15 ans	54,15	54,15
30 ans	66,10	66,10
50 ans	133,00	133,00
100 ans	216,00	216,00
Perpétuelle	428,80	428,80
CREUSEMENT DE FOSSES - à l'unité		
Concession pleine terre		
Simple adulte	55,35	55,35
Simple enfant	27,60	27,60
Double adulte	92,90	92,90
Double enfant	46,50	46,50
Ouverture de sarcophage		
Adulte	46,00	46,00
Enfant	23,10	23,10
Concession nouveau sarcophage		
Simple adulte	64,90	64,90
Simple enfant	32,50	32,50
Double adulte	101,80	101,80
Double enfant	50,90	50,90
Triple adulte	138,85	138,85
Triple enfant	73,90	73,90

CIMETIERES	Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €
Exhumation sans sarcophage		
Simple adulte	111,40	111,40
Simple enfant	55,70	55,70
Double adulte	166,50	166,50
Double enfant	83,35	83,35
Exhumation avec sarcophage		
Simple adulte	111,40	111,40
Simple enfant	55,70	55,70
Double adulte	111,40	111,40
Double enfant	55,70	55,70
Triple adulte	111,40	111,40
Triple enfant	55,70	55,70
Redevance de réunion de corps : montant du droit de superposition de la concession correspondante.		
COLUMBARIUMS		
Droit d'inhumation au columbarium ou ouverture de case	26,05	26,05
Concessions - pour les urnes (1ère urne)		
15 ans	78,40	78,40
30 ans	160,25	160,25
50 ans	482,30	482,30
Superpositions - pour les urnes (2ème urne)		
15 ans	39,00	39,00
30 ans	80,70	80,70
50 ans	242,10	242,10

Occupation du domaine public - Lomme

Délibération n°XX du 09 décembre 2022

TARIFS applicables au 1er janvier 2023

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €	Observations
MARCHES PUBLICS ET FOIRES			
<i>DUCASSES Marais, Mont à Camp, Délivrance</i>			
Manèges, loteries toutes attractions, le m ²	0,40	0,40	
Minimum de perception par installation	1,05	1,05	
Fourgons, roulottes, voitures - par voiture	0,70	0,70	
Droits supplémentaires au-delà du 3ème jour - par jour	0,30	0,30	
d'ouverture et par m ²			
Minimum de perception par installation et par jour	0,55	0,55	
d'ouverture au-delà du 3ème jour			
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par jour d'ouverture	0,35	0,35	
au-delà du 3ème jour et par voiture			
<i>AUTRES FETES et KERMESES</i>			
Manèges, loteries, toutes attractions, le m ²	0,35	0,35	
Minimum de perception par installation	0,65	0,65	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par voiture	0,40	0,40	
<i>DROITS de PLACE aux MARCHES</i>			
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	0,50	0,50	
Commerçants non abonnés (le mètre linéaire)	0,70	0,70	
Posticheurs et démonstrateurs (forfait)	3,45	3,45	

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €	Observations
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
1 - Distributeurs mobiles sur chariot- par unité/par an	33,85	33,85	au m² par an
2 - Emprise sur trottoir - tableaux - panneaux publicitaires - mobilier urbain : portiques destinés	6,10	6,10	par mobilier et par an
à la micro-signalisation publique et commerciale	35,85	35,85	1 unité : 2,50 m barrière
3 - Barrières de rues (interruption de circulation) unité/jour	5,50	5,50	Les installations placées à l'intérieur des clôtures et ne présentant pas de saillie sur la voie publique, ne sont pas taxées
4 - Palissades en saillie sur la voie publique			
a) sans recouvrement publicitaire-au ml/jour - 1er trimestre	0,25	0,25	a) Longueur des retours comprise
2ème trimestre	0,25	0,25	
3ème trimestre	0,30	0,30	
4ème trimestre	0,30	0,30	
b) publicitaire, au m² de palissade publicitaire/par jour			b)Superficie des retours comprise sans que la taxation prévue au b) soit inférieure à ce qu'elle serait dans le cas du a)
1er trimestre	0,25	0,25	
2ème trimestre	0,40	0,40	
3ème trimestre	0,65	0,65	
4ème trimestre	1,35	1,35	
5 - Occupation du domaine public sans clôture - au m²/jour	0,45	0,45	(5-6) toute publicité est interdite sur les emprises à l'exception des panneaux de 1 m2 maximum
6 - Echafaudage - au m² au sol et par jour			
1er trimestre	0,25	0,25	indiquant les noms des entreprises de travaux. Si ces panneaux sont plus grands, ils sont taxés.
2ème trimestre	0,30	0,30	
3ème trimestre	0,35	0,35	
4ème trimestre	0,35	0,35	

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2022 en €	Tarifs 2023 en €	Observations
7 - Etais, contrefiches ou pieux appuyés sur la voie publique en dehors des clôtures - par unité et par jour	1,35	1,35	Par dérogation spéciale touchant la sécurité publique
8 - Grues, appareils de levage placés au développement en saillie sur la voie publique - au m ² et par jour	0,25	0,25	Droit basé sur surface horizontale de l'emprise (voir 4)
9 - Bascules pèse personnes - par unité et par an	0,70	0,70	
10 - Etalages ou dépôts sur la voie publique y compris les rôtisseries mobiles - par m ² et par mois	5,35	5,35	
Dépôts occasionnels et podiums - par m ² et par jour	0,35	0,35	
11 - Terrasses - au m ² et par an	4,40	4,40	
12 - Stationnement : artistes, photographes, démonstrateurs, abatteurs, posticheurs - au m ² et par jour	1,55	1,55	
13 - Portes tambours sur la voie publique - au m ² et par an	67,40	67,40	Surface de l'emprise faite sur le sol de la voie publique
14 - Supports à bicyclettes - par logement et par mois	1,00	1,00	
15 - Stationnement de véhicules sur la voie publique au m ² et par jour			Une exonération pourra être accordée par le Maire aux véhicules appartenant à des œuvres sociales ou à caractère officiel
a) aux endroits désignés suivant dérogation spéciale	0,40	0,40	
b) véhicules publicitaires ou d'exposition	1,45	1,45	
c) forains caravanes et assimilés	0,25	0,25	
16 - Stationnement de marchands des 4 saisons, de glace, de pommes de terre frites, de confiserie, au m ² et par mois	5,35	5,35	aux emplacements désignés en dehors de ceux réservés aux marchés
17 - Taxi - par véhicule et par trimestre	16,80	16,80	aux emplacements désignés uniquement

Le minimum de perception des droits est fixé à 7,90 € au 01/01/2023 (comme en 2022).

Les taxes ne sont pas fractionnables. Les taxes annuelles sont dues pour les emprises existant au 1er janvier, quelle que soit la date de suppression de celles-ci, de même que les taxes mensuelles sont dues pour les emprises existant au 1er du mois, quelle que soit la date de la suppression de celle-ci.

Toute demande d'autorisation mensuelle ou annuelle prendra effet au 1er du mois suivant ou de l'année suivante.

En cas de demande pour autorisation immédiate, toute période en cours sera considérée comme due pour sa totalité. Les redevances à l'année seront calculées entièrement sur ce nouveau tarif.

Les droits et taxes sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, en cas de non-paiement, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, responsable, sauf en ce qui concerne les taxes prévues par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 novembre 1926 dont le paiement est dû par les propriétaires et usufruitiers des immeubles. Les propriétaires dont le domicile est à l'étranger sont tenus de désigner un mandataire en France

Les emprises sur la voie publique qui ne sont pas reprises dans la nomenclature seront taxées par assimilation, sauf les décorations florales dans le cadre des jardins fleuris. Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre.

Une surtaxe de 50 % des redevances ci-dessus sera applicable dans un délai d'un mois à tout administré n'ayant pas obtenu l'autorisation de voirie exigible préalablement à l'exécution de tous travaux ou de toutes emprises sur la voie publique, sans que cette mesure puisse être considérée comme entraînant autorisation.

Location de salles -Lomme

Délibération n°XX du 09 décembre 2022

Tarifs applicables au 1er janvier 2023

	Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €
SALLE LE DENIER		
En semaine (1 h à 5 h d'occupation)		
<i>Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	198,70	198,70
Particuliers habitant la Commune	199,75	199,75
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	313,10	313,10
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	102,10	102,10
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	102,10	102,10
Particuliers habitant la Commune	102,10	102,10
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	120,20	120,20
Heure supplémentaire	34,75	34,75
Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	295,65	295,65
Associations extérieures à la Commune	470,80	470,80
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	102,10	102,10
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	102,10	102,10
Associations extérieures à la Commune	119,10	119,10
Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h)		
<i>Salle & verres</i>		
Particuliers habitant la Commune	330,90	330,90
Particuliers extérieurs à la Commune	470,80	470,80
<i>Cuisine & vaisselle</i>		

	Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €
Particuliers habitant la Commune	102,10	102,10
Particuliers extérieurs à la Commune	120,20	120,20
Heure supplémentaire	34,75	34,75
SALLE MAISON DES ENFANTS		
Utilisation les samedi - dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
de 250 à 350 personnes		
<i>Grande Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	359,65	359,65
Associations extérieures à la Commune	569,95	569,95
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	213,45	213,45
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	213,45	213,45
Associations extérieures à la Commune	238,15	238,15
plus de 350 personnes		
<i>Grande Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	479,40	479,40
Associations extérieures à la Commune	757,30	757,30
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	236,30	236,30
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	236,30	236,30
Associations extérieures à la Commune	297,60	297,60
SALLE JEAN JAURES (Hôtel de ville)		
Associations locales		
Pour une durée de 4 heures d'occupation réelle	137,90	137,90
SALLE DES CANUTS (Espace Tisserands)		
Associations locales		
Pour une durée de 4 heures d'occupation réelle	137,90	137,90

Piscine municipale - Lomme

Délibération n° 22/281 du 29 juin 2022 - Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022

PISCINE MUNICIPALE	Tarif 2021/2022 en €	Tarif 2022/2023 en €
ENTRÉES		
Adulte tarif normal	2,95	3,00 (+5 cts)
Jeune tarif normal (6 à 18 ans)	1,75	1,80 (+5 cts)
Adulte tarif réduit (1)	1,70	1,70 (=)
Jeune tarif réduit (1) (6 à 18 ans)	1,20	1,20 (=)
Tarif social (2)	0,65	0,70 (+5 cts)
PASS SENIOR(3)	1,65	1,70 (+5 cts)
PASS SENIOR (3) (période bleue) dimanche de 8h à 10h	1,15	1,20 (+5 cts)
SCOLAIRES		
Collèges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)	0,55	0,60 (+5 cts)
Ecoles des communes environnantes (créneau 3/4 h - le couloir)	94,50	95,00 (+5 cts)
CARTE D'ABONNEMENT		
Adulte tarif normal (10 entrées)	23,40	23,40 (=)
Adulte tarif réduit (1) (10 entrées)	15,15	15,20 (+5 cts)
Jeunes (6 à 18 ans) tarif normal (10 entrées)	14,35	14,50 (+1.05 %)
Jeunes (6 à 18 ans) tarif réduit (1) (10 entrées)	10,00	10,00 (=)
PASS SENIOR (3)	14,50	14,50 (=)
GROUPES		
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes	1,30	1
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)	2,45	2
GRATUITÉ		
Enfant de moins de 6 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques et privées de Lomme	Gratuit	Gratuit
ACM de Lomme	Gratuit	Gratuit
Actions sportives de proximité (sur réservation)	Gratuit	Gratuit

PISCINE MUNICIPALE		Tarif 2021/2022 en €	Tarif 2022/2023 en €
ANIMATIONS			
	Ticket leçon à l'unité - tarif normal	8,35	8,40 (+5 cts)
	Ticket leçon à l'unité - tarif réduit (1)	4,85	4,90 (+5 cts)
	Ticket animation à l'unité - tarif normal	6,90	6,90 (=)
	Ticket animation à l'unité - tarif réduit (1)	2,25	2,30 (5 cts)
	Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal	65,80	66,60 (+1,22%)
	Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1)	38,30	38,70 (+1,05%)
	Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif normal	54,95	55,60 (+1,19%)
	Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif réduit (1)	16,70	16,90 (+1,22%)
	Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif normal	46,20	35,00
	Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif réduit (1)	25,65	21,00
	Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal		35,00
	Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1)		21,00
PASS ANNUUEL			
	Pour les 6 – 18 ans Pass annuel résident ou réduit	95,30	95,30 (=)
	Pour les 6 – 18 ans Pass annuel non résident	143,00	144,70 (+1,19%)
	Pour les + de 18 ans Pass annuel résident ou réduit	126,80	126,80 (=)
	Pour les + de 18 ans Pass annuel non résident	190,20	192,50 (+1,21%)

- (1) Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants, aux personnes ci-dessous :
- Lycéen et étudiant sur présentation de leur carte
 - Titulaire de la carte Pass' Sport résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes
 - Titulaire de la carte jeune (âgé de 16 à 25 ans) résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes : prolongation du tarif réduit jeunes
 - Tous publics, dès lors que la vigilance orange /niveau 3 du plan canicule est déclenchée – valable uniquement sur les entrées individuelles.
- (2) Le tarif social est réservé aux usagers porteurs d'une attestation délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme et aux lommeois porteurs de la carte Pôle Emploi ainsi qu'aux enfants en famille d'accueil dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- (3) Le tarif PASS SENIOR est réservé aux personnes titulaires de la carte PASS SENIOR résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes.

Ludothèques – Lomme

Délibération n°XX du 09 décembre 2022

TARIFS applicables au 1er janvier 2023

	Tarif 2022 en €	Tarif 2023 en €
LUDOTHEQUES		
Adhésion annuelle Lille Lomme Hellemmes	7,00	7,00
Adhésion annuelle extérieurs	70,00	70,00
Dédommagement : désormais on demande le remplacement de la pièce ou du jeu		

Copie de documents – Lomme

Délibération n°19/653 du 19 décembre 2019

TARIFS applicables depuis le 1er janvier 2020

	Tarif 2021 en €	Tarif 2022 en €
COPIE DE DOCUMENTS		
Page format A4 (21 x 29,7 cm)	0,18	0,18
Page format A3 (42 x 29,7 cm) ou feuille de listing informatique	0,37	0,37

Maison Folie Beaulieu - Location de salles - Homme

Délibération du 29 juin 2021. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2021.

	ASSOCIATION LOCALE						PARTICULIER LOMMOIS	
	1ère utilisation		2ème utilisation		Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif				
Salle de convivialité et bar :								
En semaine (1 à 5 heures d'occupation - au-delà : 30 €/heure supplémentaire)								
Salle + verres	gratuit (1)	gratuit (1)	255,00	255,00			305,00	305,00
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	92,00	92,00	92,00	92,00			92,00	92,00
Samedi, dimanche et jour férié (12 h / 21 h ou 20 h / 2 h du matin)								
Salle + verres	gratuit (1)	gratuit (1)	355,00	355,00			405,00	405,00
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	92,00	92,00	92,00	92,00			92,00	92,00
Salle de spectacles (hors convention de partenariat) :								
Configuration standard (réunion) 220 places assises	gratuit	gratuit	405,00	405,00			455,00	
Majoration pour aide technique ponctuelle	51,00	51,00	51,00	51,00			61,00	Pas de location aux particuliers
Majoration pour aide technique permanente	61,00	61,00	61,00	61,00			81,00	
Configuration sans gradin (550 personnes)	51,00	51,00	305,00	305,00			355,00	
Salle d'Arts plastiques	gratuit	gratuit	16 €/heure	16 €/heure			26 €/heure	
Studio d'enregistrement	gratuit	gratuit	31 €/heure	31 €/heure			51 €/heure	

(1) gratuité accordée une fois par an